

## Procès-verbal du conseil de l'UFR SVTE du vendredi 13 juillet 2018 à 9 h 00

Etaient présents :

### Collège A

- *Présents ou représentés :*

M. NARCE, M. CHERKAOUI-MALKI, M. FAIVRE (présent à partir de 9h40), M. FARA (procuration à M. WENDEHENNE), Mme LE BON (procuration à Mme LELOUP), Mme LEBORGNE-CASTEL, Mme LELOUP, M. WENDEHENNE.

- *Absents :* M. DEMARQUOY, Mme VENNIN.

### Collège B

- *Présents ou représentés :*

Mme ABED-VIEILLARD, M. MANIERE, M. MOREAU (procuration à Mme ABED-VIEILLARD), Mme OLIVE (procuration à M. MANIERE), M. PELLENARD (procuration à Mme TROMPIER), M. POINSSOT, M. RIALLAND (procuration à M. NOCETO), Mme ROSNOBLET, Mme TROMPIER, Mme VERNOUD (procuration à Mme LEBORGNE-CASTEL).

### Collège des personnels BIATSS

- *Présents ou représentés :*

Mme BELLENGER (présente jusqu'à 11h10), M. DER (procuration à Mme BELLENGER jusqu'à 11h10), Mme EVROT-CARRICAN, Mme GAETAN (procuration à Mme EVROT-CARRICAN), M. ROLLIN.

### Collège des usagers

- *Présents ou représentés :*

Mme BOUDIER (présente à partir de 11h50), Mme BOUSHIQ (procuration à M. CHERKAOUI), M. NOCETO.

- *Absents :* M. MEYER, Mme ASSFELD, M. SURUGUES, Mme DAGHER, M. GERARDIN (suppléant), M. BLANCHET (suppléant).

### Collège des personnalités extérieures

- *Présents ou représentés :*

M. GERVAIS (procuration à M. POINSSOT), M. ROUZET (procuration à Mme ROSNOBLET), Mme PRUDON-DESGOUTTES (procuration à M. FAIVRE à partir de 9h40), M. ANSEL (procuration à M. NARCE)

- *Absentes :* Mme DECHELOTTE, Mme VAN OVERSTRAETEN.

- *Excusé :* M. MONNOT

### Membres consultatifs

- *Présente :*

Mme CLERGET, responsable administrative de l'UFR, M. BELLENGER, responsable du département SAVAN

- *absents :* M. BATT, M. LEVEQUE, Mme SALVADORI.

### Membres invités

- *Présentes :*

Mme CASAS, responsable de l'antenne financière,

Mme CHALUMEAU, secrétaire de direction de l'UFR,

Mme THOMAS, responsable du service scolarité.

Le quorum étant réuni, la séance peut valablement se tenir.

\*\*\*\*\*

#### ✓ **Approbation du PV du 26/04/2018**

Le Directeur soumet le PV au vote :

➤ **Unanimité (27 pour)**

#### ✓ **Informations du directeur d'UFR :**

##### ○ **Compte rendu des réunions de la CDUS**

Le Directeur d'UFR rapporte que la CDUS est très préoccupée par des changements rapides de la structuration des universités, entraînant des modifications importantes dans le rôle et le fonctionnement des UFR, voire même parfois leur disparition, suite à des regroupements entre ou au sein des établissements, ou par le fait de politiques locales qui entraînent leur déstructuration (*collégiums*, méga structures de formation, dichotomie socle licence/socle master associant les laboratoires, restructuration par pôles subdivisés en départements....). De ce fait, les UFR n'existent plus sous la même forme, beaucoup de choses changent mais pas de manière uniforme. Ces mouvements inquiètent car les transferts de lieux de décisions apparaissent comme beaucoup plus centralisés.

M. WENDEHENNE demande d'où vient cette volonté d'évolution.

Le Directeur d'UFR répond qu'il n'y a pas de consigne spécifique du ministère en la matière. A Paris, ces évolutions sont la conséquence des regroupements des universités, parfois le phénomène est lié à une redistribution des pouvoirs de décision. Le prochain colloque de la CDUS sera consacré à ce sujet ; il aura lieu à Rennes où ce type de restructuration est en cours, avec le regroupement des UFR scientifiques en une grosse UFR sciences. A Lyon 1, des départements à taille COMUE sont mis en place, qui regroupent Lyon et Saint-Etienne, avec pour conséquence une disparition des UFR.

M.MANIERE évoque l'intérêt qu'il peut y avoir à se restructurer pour les établissements qui avaient plusieurs sites, comme Bordeaux.

Le Directeur d'UFR répond qu'en effet, Bordeaux s'est totalement restructuré et la CDUS a dû modifier ses statuts pour pouvoir intégrer le « Collège Sciences et technologie » parmi ses adhérents. La restructuration d'autres grands établissements se profile, y compris dans des universités multidisciplinaires. Il y a, par conséquent, de moins en moins d'universités mono-disciplinaires suite aux regroupements.

M.WENDEHENNE souhaite savoir si une réflexion relative à l'organisation est en cours avec l'UFC.

Le Directeur d'UFR fait état de la structuration à l'UFC et à l'uB, mais qui ne va pas dans le même sens puisque l'UFC est déjà organisée en Collegium. Il n'est pas exclu que l'on aille vers une évolution de la structure « COMUE » actuelle, comme vous le savez. En tous cas, la volonté de l'Etat est que l'on se dirige vers une plus grande responsabilisation des universités, avec moins de cadrage national.

La CDUS a demandé que la formation des directeurs d'UFR, qui n'existait plus depuis plusieurs années, soit remise en place, à destination des Directeurs, directeurs adjoints et RA, voire responsables pédagogiques. Un 1<sup>er</sup> cycle de formation aura lieu à l'ESEN à Poitiers en octobre. En parallèle, l'uB réfléchit à une action comparable localement, en faveur de ces personnels qui arrivent en responsabilité, et qui serait donc complémentaire.

Parcoursup : le ministère a sollicité la CDUS pour retravailler sur les algorithmes qui font fonctionner les outils d'aide à la décision. Le ministère souhaiterait que toutes les UFR, par domaines, se mettent d'accord sur des critères uniques au niveau national mais, d'une université à l'autre, la structuration des licences n'est pas la même (portails d'entrée différents). La réflexion s'avère donc complexe et pas urgente car la réforme du baccalauréat risque de remettre en cause toute éventuelle proposition à ce sujet.

Les enseignants du second degré de SVT sont très préoccupés par cette réforme du baccalauréat car la biologie est reléguée au rang de matière secondaire. Les candidats à l'entrée dans une UFR de SVTE risquent ainsi de se présenter avec un bagage très faible dans les matières fondamentales liées à la biologie. Selon une étude de mathématiciens, les combinaisons possibles sont très nombreuses pour les candidats bacheliers, ce qui peut poser des difficultés pour la configuration des portails d'entrée.

Réforme de la licence : la CDUS a été contactée par le ministère la 2<sup>e</sup> semaine de juin, en urgence, pour consultation sur le projet d'arrêté, avec un délai de réflexion très court. Le projet de réforme a été adopté par le CNESER, sera voté dans les mois qui arrivent et sera mis en place pour la rentrée 2019. L'offre de formation devra donc être retravaillée : suppression du fonctionnement par année, avec une globalisation sur un objectif de 180 ECTS à valider, sanctionnant un diplôme national de licence. Le contrôle continu sera à privilégier, avec une pluralité des évaluations dans ce cadre. Les établissements vont être beaucoup plus autonomes dans leur organisation et cette dernière pourra différer d'une université à l'autre. La licence ne sera plus organisée en 6 semestres mais l'organisation pédagogique pourra se faire par semestre. Les étudiants signeront un contrat de réussite pédagogique avec des choix de parcours, fonctionnant comme un livret scolaire. Aucune valeur juridique ne sera allouée à ce contrat, il aura uniquement une valeur pédagogique.

Le volume horaire requis sur le cycle licence sera toujours de 1500 heures mais au maximum, au lieu d'être au minimum. Les établissements intégreront ce qu'ils veulent dans ce volume, même du non-présentiel. Ce mode d'organisation pourrait remettre en cause le statut des EC, toutefois, le ministère s'est montré rassurant sur ce point ; certes, il a augmenté la masse salariale mais pas les postes.

M.WENDEHENNE observe que la possibilité de suivre un module dans une autre UFR existe déjà.

Mme ROSNOBLET s'enquiert du maintien ou non de prérequis.

Le Directeur d'UFR répond que rien n'est dit à ce sujet. La notion d'AJAC disparaît, ainsi que la compensation par année ou semestre qui existait dans l'arrêté licence, mais elle peut être maintenue dans un groupe d'UE. L'arrêté sera très souple, il ira dans le sens d'un décadage national, donc les établissements vont devoir décider localement de la définition de la compensation.

La CPU et la CDUS ont réagi car il était envisagé que les 180 crédits ECTS puissent être donnés également par les IUT et les écoles, avec en filigrane le grade de licence, ce qui aurait entraîné une admission de droit en master pour les diplômés d'IUT. Grâce aux interventions successives, ce point a disparu du projet.

M.POINSSOT demande si le projet prévoit le maintien d'une 2ème session d'examen et des dates de CT.

Le Directeur rappelle que la souplesse prévue pourrait bouleverser les obligations en ce sens. La notion de 2<sup>e</sup> session est mise entre parenthèses mais la possibilité de laisser « une deuxième chance aux étudiants » subsisterait, dans un esprit qualitatif. L'évaluation terminale n'est pas interdite, il appartiendra aux établissements de fixer eux-mêmes les types d'évaluation.

M.MANIERE évoque le système d'acquisition de compétences en vigueur pour le brevet et s'interroge sur la mise en place d'un dispositif analogue.

Mme ABED VIEILLARD pense que l'on pourrait, par ce dispositif plus souple, accorder plus de valeur à certaines UE.

M.POINSSOT constate que le nouveau système d'acquisition de compétences peut permettre à de bons étudiants de valider la licence en deux ans.

Le Directeur d'UFR conclut que le projet d'arrêté licence comporte de bonnes choses. Nous avons un an pour travailler à son application. Les changements annoncés sur le futur texte master sont bien moindres.

- **Compte rendu de la conférence des Directeurs de composantes des 06/06 et 11/07**

- **Comue**

La ministre a convoqué le président de la Comue, le président de l'UFC et le président de l'uB, pour faire le point sur le fonctionnement de la Comue. Le président de l'uB a fait état de sa déception car selon lui la réunion a été essentiellement technique et n'a pas permis de remettre les choses à plat. Le président de la Comue a donné ses orientations et la ministre a demandé une feuille de route plus claire pour septembre. En parallèle, la COMUE a été auditée par l'inspection générale et les présidents des universités entendus. Les conclusions devraient arriver à la fin de l'été. On reste avec une certaine instabilité et l'urgence est de pérenniser l-site dans les deux ans. Le Directeur d'UFR se dit très inquiet sur trois échéances concernant l'UFR : un labex (à l'automne) dans lequel l'UFR est fortement impliquée, ISITE qui fera l'objet d'une évaluation en avril 2020 et les projets d'E.U.R au printemps prochain. L'UFR est impliquée dans deux projets E.U.R et s'ils ne sont pas retenus, l'uB sera beaucoup moins lisible aux niveaux national et international.

- **Relations avec la région**

Il y a une période de fortes tensions entre l'université de Bourgogne et la Région sur les appels à projets. L'uB, avec 7000 € obtenus sur 2 M€ demandés, semble avoir été sacrifiée en 2018. Selon la présidente de Région, l'uB ne perd rien car elle a beaucoup plus de crédits FEDER que l'UFC. Pour 2019, il y a un engagement de la région à ce que les laboratoires de l'uB aient une compensation au niveau du FEDER, mais comme il est toujours difficile de justifier les dépenses relevant des financements FEDER, la réalité sera donc probablement en deçà de la théorie.

M. ROLLIN rend compte d'une information entendue au CA de l'université: selon la représentante de la région, c'est un nouveau mode de calcul, donc une raison technique, qui a occasionné la différence de financement. Or, on peut remarquer qu'un seul laboratoire de l'UFC a davantage que toute l'uB.

- **PRE**

Les finances de l'uB sont en amélioration, sauf la masse salariale qui est toujours en augmentation. L'uB envisage d'utiliser 4 M€ sur fonds de roulement (2M€ pour des travaux et 2M€ pour le fonctionnement), afin que l'Etat ne soit pas tenté de le ponctionner à nouveau. En 2018, l'uB avait envisagé dans un premier temps un déficit de 650 M€ mais à ce moment-là, elle n'avait pas la notification de la compensation de la CSG par l'Etat. Depuis, elle est arrivée et représente 600 M€, ce qui ramène pratiquement le budget à l'équilibre.

- **Droits d'inscription**

Au niveau national, les droits d'inscription vont baisser, ce qui va réduire les ressources de l'établissement.

- **Allocations aux établissements**

La dotation de l'Etat aux établissements se faisait jusqu'à présent selon certains critères chiffrés (nombre d'étudiants, etc...). Un nouveau mode d'allocation aux établissements se dessine, dans le cadre d'un dialogue de gestion au niveau université/Etat. Le recteur aura une place prépondérante dans cette négociation, en tant que représentant local de l'Etat. On se dirige vers une territorialisation de la gestion des universités et on ne sait pas si la dotation sera attribuée à chaque établissement ou aux COMUE.

- **Votes du CA**

Six masters I-site ont été validés par le CA de l'université. Un jury international statuera ensuite.

Les dossiers « fellowship » ont été validés.

Les droits d'inscription aux D.U vont être désindexés des droits licence, suite à la baisse des droits d'inscription.

o **Point sur Parcoursup**

Au niveau de l'université, Mme SEREE-CHAUSSINAND indique que nous n'avons plus que 1 500 candidatures en attente sur 30 000 dossiers, avec possibilité de double candidature, donc un nombre inférieur de candidats. 23 formations sont en procédure complémentaire car il n'y a plus de candidats en attente. 7 formations sont engagées dans le processus AGIL (pour les Oui- Si). Sur ces derniers, 204 ont accepté les conditions édictées, 106 sont en attente, ce qui correspond au volume prévu par l'uB.

Au niveau de l'UFR SVTE, M. CHERKAOUI indique que sur les 2415 dossiers classés, nous avons 300 acceptations définitives, 76 dossiers sont en attente, 32 en attente de réponse dont 5 oui-si. 33 n'ont pas eu encore de proposition et sont en liste d'attente. Sur les 300, nous avons 31 Oui si, soit un groupe TD (une L1 en deux ans leur sera proposée, à raison la première année de 2 UE par semestre plus des enseignements non disciplinaires proposés par l'uB). D'autres Oui si peuvent s'ajouter selon l'évolution des attentes.

Le Directeur d'UFR précise que Laurent PICHON est en charge de la construction de cette offre de remédiation. Pour le moment, notre UFR n'a pas ouvert de places en procédure complémentaire. Le nombre de redoublants reste encore incertain, 90 ont été prévus, mais 200 étudiants ont échoué à leur première année en 2017-2018.

o **Bilan des projets PIA 3 et E.U.R.**

Les deux projets de PIA 3 dans lesquels nous nous étions engagés n'ont pas été retenus. Le premier porté par l'UFR Chimie de Strasbourg portait sur la professionnalisation de la licence, avec vocation de permettre l'insertion professionnelle des bac + 3, n'a pas été validé par le jury international, malgré le soutien fort du

ministère et du vice-président « formation » de la CPU. Le second monté avec Agrosup « Agreenium » n'a pas été retenu non plus. Pour nos licences, en remplacement du PRL, il ne reste que le projet RITM (PIA 3 COMUE) et le projet AGIL.

- **Bilan de la campagne d'avancement local des enseignants-chercheurs**

Le Directeur d'UFR annonce que 8 promotions locales ont été obtenues à l'UFR, ce qui est un bon chiffre.

Mme AMIOT-LELOUP, qui est membre de la commission d'avancement « CALECHE », confirme qu'en effet, il y a une forte progression du nombre de promotions possibles, aux niveaux local et national.

- **Point sur les affectations des personnels à la rentrée 2018**

Une PRAG va arriver à la place de Mme BRACIEUX-PERRI : Mme Aliénor JEANDIDIER. Les enseignements au sein du département d'anglais seront redistribués.

Une nouvelle ATER arrivera en 66<sup>e</sup> section, en remplacement de Mme Françoise LEBORGNE. C'est une ancienne étudiante de notre université, Mme Mélanie JOUHANNEAU.

Mme Nathalie CHALUMEAU, SAENES, mute au service des personnels enseignants à la maison de l'Université, pour assurer la responsabilité du bureau de gestion des vacataires. Elle sera remplacée par M. Sylvain ARNOULT, provenant de l'UFR STAPS.

- ✓ **Questions relatives aux ressources humaines**

- **Bilan du DOM : campagne d'emplois enseignants, enseignants-chercheurs et BIATSS**

Le Directeur d'UFR explique que les arbitrages ne sont pas encore tous officiels, le séminaire s'étant tenu la veille du conseil. Une marge très étroite de négociation existe encore pendant l'été, les arbitrages devant être annoncés en conférence des directeurs de composantes et de laboratoires en septembre.

### **Enseignants-chercheurs et enseignants**

Les postes gelés dans la campagne précédente le restent (postes de MCF CATTIN et ALIBERT). L'uB propose la publication du poste de PR libéré par Bernard PAUL, en 64/66. En ce qui concerne le poste de MCF libéré par Mme CARDINAL-LEGRAND, l'uB propose de l'offrir pour un projet I-site junior Fellowship. Il s'agit d'un recrutement pour trois ans, organisé par I-site, dans le laboratoire Agroécologie qui devra proposer un candidat, candidature soumise à un jury international. Une partie enseignement serait attribuée à ce poste, à hauteur de 64 h. Un poste d'ATER compenserait ce recrutement pour trois ans et l'uB s'engage à publier le poste de MCF au bout des trois ans du contrat. Ce recrutement serait donc financé par I-Site pendant trois ans. Six postes sont concernés à l'uB, dont deux au laboratoire « Lipides, Nutrition, Cancer ».

Mme ROSNOBLET observe que le concours de MCF organisé au bout de trois ans sera fléché sur le contractuel.

Le Directeur d'UFR répond que ce sera ouvert, l'ATER pouvant lui aussi candidater.

Mme ABED-VIEILLARD s'inquiète pour l'enseignement car Mme CARDINAL-LEGRAND faisait beaucoup d'heures. De plus, certains enseignants-chercheurs veulent se désengager de la biologie végétale. Est-ce un ATER à temps complet ou à mi-temps qui sera recruté ?

Le Directeur d'UFR précise qu'*a priori*, ce sera un ATER à temps complet. Même s'il n'y a pas de fellowship recruté, l'ATER sera nommé quand même. Il est satisfait de cette proposition de l'uB car il craignait une suppression ou un gel de ce poste.

M.FAIVRE comprend l'inquiétude sur l'enseignement mais souligne que certains veulent s'impliquer davantage. Avec 64 heures et un ATER, il ne devrait pas y avoir de difficultés pour l'enseignement, la situation aurait pu être bien pire.

Le Directeur d'UFR termine son compte rendu sur les postes d'enseignants-chercheurs en précisant que le support de PAST est reconduit pour trois ans et que, à titre exceptionnel, un ATER à temps complet est attribué sur le poste de Mme LEBORGNE en 2018-2019, ce qui n'était pas acquis après l'arbitrage initial.

## **Personnels BIATSS**

Le Directeur d'UFR informe que le principe du recours à des contractuels (avec publication à concours différée) a été maintenu par l'uB, sauf pour le poste de concierge, qui sera publié en 2019 (poste de Mme BOUTONNET-SOLDET). Après cette annonce par la VP RH, la situation du poste de technicien de biologie animale-CSGA a été rappelée à la gouvernance. Il n'y a pas encore de retour du service du personnel sur le séminaire BIATSS, mais si rien n'évolue, ce poste sera probablement encore gelé un an.

Mme ABED VIEILLARD s'interroge sur le timing : pourquoi ce poste est-il toujours gelé alors qu'il est vacant depuis 2016 alors que d'autres postes ont été publiés ?

M. MANIERE souligne qu'il y a une contractuelle compétente sur le poste qu'il serait bon de voir pérennisée. Si le motif est de réaliser des économies sur la masse salariale, pourquoi l'uB accepte-t-elle de publier un poste de PR et refuse-t-elle la publication d'un poste de technicien, moins coûteux ?

Le Directeur d'UFR partage l'avis positif exprimé sur la contractuelle, qui fait l'unanimité. Beaucoup de postes d'EC sont gelés ou redéployés à l'uB; l'UFR ne s'en sort pas trop mal, probablement parce qu'en DOM, une cohésion apparaît entre les laboratoires et l'UFR.

M. ROLLIN, qui est prêt à intervenir en CA pour défendre ce poste de technicien, pense que la situation n'est pas très claire et demande le positionnement de la direction de l'UFR. En effet, il veut pouvoir apporter une réponse si la présidence objecte que la non publication de ce poste de technicien est un choix de l'UFR, comme cela a été le cas dans le passé. Il rappelle qu'au niveau de l'université, certains postes sont gelés depuis 12 ans.

Le Directeur d'UFR confirme fermement que, lors du DOM, qui s'est tenu en présence de tous les directeurs de laboratoires, des directeurs adjoints, de M.WENDEHENNE représentant la commission recherche et de la direction administrative et financière de l'UFR, tout le monde a parlé d'une seule et même voix. Ce poste a donc été défendu sans aucune ambiguïté.

M.FAIVRE confirme que, lors du DOM, aucune hiérarchisation des postes n'a été faite.

M.WENDEHENNE témoigne que les postes ont été tous défendus de la même façon. Les directeurs de laboratoires se sont tous exprimés.

Le Directeur d'UFR ajoute que l'UFR SVTE est reconnue comme déficitaire, c'est pourquoi le bilan du DOM n'est pas si mauvais. D'autres composantes sont également très déficitaires ou ont été largement touchées par les gels de postes, ce qui va d'ailleurs représenter un différentiel pour elles lors du retour à l'équilibre financier de l'uB. Par ailleurs, il souhaite que ses propos ne soient pas déformés et répète que les postes BIATSS et EC ont été défendus conformément aux décisions de l'UFR.

○ **Compte-rendu de la commission des personnels du 22/05/18**

La commission a travaillé sur l'avancement de grade des personnels ITRF et a classé les candidatures. La CPE s'est réunie à l'uB, les commissions administratives paritaires académiques et nationales vont statuer et l'on espère obtenir plusieurs promotions.

✓ **Questions financières**

○ **Bilan du DOM – dotation 2019**

Le Directeur d'UFR fait état d'une proposition de l'université, non définitive, qui conduirait à une augmentation de notre dotation, compte tenu des arguments développés lors du DOM. Elle passerait de 90 000 à 140 000 €, dont 5 000 € au titre des GEIPI.

Concernant la dotation en heures, une diminution est à prévoir, avec 28 047 heures annoncées. Nous perdons environ 1 000 heures par rapport à la notification de l'année dernière. Sur les 28047 heures, la charge finançable par l'uB est de 26047, les heures à la charge de l'UFR *via* les crédits de formation continue représentent 500 heures et la charge finançable par Agrosup est fixée à 1500 heures. Les heures d'étude des dossiers de Parcoursup (72 h) s'ajouteront à la dotation PRP/PCA.

M.FAIVRE signale que l'UFR a rendu environ 2500 heures en 2017-2018, du fait du non accomplissement intégral des maquettes. Suite à la proposition de dotation, il a fait une réponse à la gouvernance précisant que, l'année prochaine, de nouvelles heures vont devoir être faites dans les masters i-site de la mention STAAE gérée par Agrosup et que l'UFR réalisera peut-être plus largement les maquettes, ce qui nécessitera un soutien de la gouvernance si la charge venait à dépasser la notification. Le vice-président M. WEGMANN a répondu que la charge finançable par l'uB était en augmentation, prenait en compte 250 h liées aux masters i-site gérés par Agrosup et que la part auto-finançable était ajustable.

M.MANIERE pense qu'il aurait peut-être fallu redistribuer des heures plutôt que de les rendre.

Le Directeur d'UFR expose son état d'esprit pour 2018-2019 : faire en sorte que toutes les maquettes soient entièrement réalisées, quitte à demander, au besoin, une rallonge en cours d'année. En effet, il est très ennuyeux de demander des heures et de ne pas les réaliser toutes.

○ **Résultat du BR1/2018**

Mme CASAS présente le résultat du BR1, concernant les prélèvements sur réserves. Ont été acceptés :

- master conservation écologie biologie (F061) d'un montant de 10 838 € en fonctionnement,
- master conservation écologie biologie (F061) d'un montant de 3 900 € en investissement,
- renouvellement d'un minibus dans le cadre des enseignements sur le terrain d'un montant de 27 206 € en investissement,
- crédits de FC non dépensés au 31.12.2017, d'un montant de 11 731 € en fonctionnement,
- crédits de FC non dépensés au 31.12.2017, d'un montant de 375 € en investissement.
- reliquats de crédits de FC de 2015-2016 : 19536 sur 31 727 € soit 61% des crédits restants
- reliquats de crédits de FC de 2016-2017 : 904 sur 1 576 €

Le Directeur d'UFR regrette qu'il soit très difficile d'obtenir les informations concernant les reliquats SEFCA, que ce soit du pôle finances ou du SEFCA. Il exposera ces difficultés à Mme METAIS et au Président le lundi

suivant puisqu'il a un rendez-vous avec chacun d'eux. En octobre, l'UFR s'était battue et avait finalement obtenu ses reliquats. Cette fois, c'est suite à une sollicitation de M. BRACHOTTE que nos crédits non dépensés au 31.12.2017 nous ont été restitués.

- **Sortie d'inventaire**

Le Directeur d'UFR présente les sorties d'inventaire :

- **Serveur APPLE – (UMR Biogéosciences)**
- **Chaises d'écolier**

Mme CLERGET précise que le service des Domaines, interrogé, a fait état d'une valeur marchande de ces chaises qui pourrait avoisiner les 15€ pièce.

➤ **Unanimité (27 pour)**

✓ **Questions pédagogiques :**

- **Compte rendu de la commission de la pédagogie réunie le 12/07/2018**

M. FAIVRE présente le bilan des travaux de la commission :

- **Intentions de dépôt de projets dans le cadre de l'appel à projets PIA 3 COMUE (RITM)**

Environ 10 projets sont envisagés dans le cadre du 1<sup>er</sup> appel à projets PIA 3 nouveaux cursus à l'université (RITM). Un tableau est présenté aux membres du conseil, qui fait apparaître 3 grands types de projets :

- ✚ - auto-évaluation, suivi et progression du parcours des étudiants : 3 projets ont pour objectifs d'évaluer la qualité de la compréhension sur des questions de cours
- ✚ - démarche pédagogique sur projets, pour amener les étudiants à se prendre en charge soit sur des thèmes précis soit pour leur permettre d'identifier leurs compétences : 3 projets sont déposés
- ✚ Des projets avec besoins d'heures : préparation au PIX notamment : 2 projets sont identifiés.

Par ailleurs, il y aurait besoin d'une personne pour l'analyse des causes d'échecs en L1 et L2, notamment. Avec les deux projets PIA 3 refusés, nous perdons des possibilités d'ingénierie pédagogique.

Mme AMIOT-LELOUP, suite à un rendez-vous téléphonique avec Unisciel, propose d'ajouter un projet d'auto évaluation des nouveaux L1 sur leurs compétences à l'inscription, testé à Bordeaux pour les SVTE. Elle souhaiterait que ces tests de positionnement soient obligatoires et soient effectués avant fin septembre.

M.CHERKAOUI s'interroge sur la faisabilité de conditionner l'admission en L1 à la réalisation de ce test puisque l'inscription n'est pas conditionnelle et est faite avant septembre.

Le Directeur d'UFR souligne que les retours sont très positifs. Il existe un test fait par l'UFR Droit avant l'inscription sur Parcoursup. Pour les Sciences, ce type de projet a suscité l'ire des enseignants du second degré et des IPR qui les voient comme une volonté d'évaluer les formations dispensées dans les lycées.

M. FAIVRE rappelle que l'échéance est fixée au 10 septembre et que de nouveaux projets peuvent encore être déposés.

▪ **Demande d'ouverture d'un débat en CFVU en vue de la modification des modalités de compensation en vigueur à l'uB pour les masters du département SaVan**

M. FAIVRE rend compte d'une demande émanant du département SAVAN, qui trouve anormal que des UE centrales puissent faire l'objet d'une compensation par des UE annexes. Actuellement, le référentiel des études, dont il donne lecture, oblige à appliquer la compensation entre UE et à ne pas retenir de notes éliminatoires.

Le Directeur d'UFR souligne un vide dans l'arrêté master sur la question de la compensation, qui a conduit à une certaine souplesse. En l'absence de texte national, beaucoup d'UFR en France ne compensent pas en master.

M. BELLENGER, responsable du département Savan, souligne que c'est une discussion récurrente dans le département. Certaines matières sont fondamentales, ce qui conduit les responsables de filières à être favorables à la non compensation. Le conseil du département n'a pas statué sur un seuil minimal (8,10/20) et laisse ce point à l'appréciation du conseil d'UFR.

Mme BOUDIER évoque des masters dans certaines universités où des notes minimales sont imposées sur les matières fondamentales, avec compensation possible, solution qu'elle préfère à l'absence de compensation. Cette question fait l'objet d'une discussion au plan national. Il faudrait savoir ce que les étudiants préfèrent.

M. BELLENGER observe que certains valident le M1 ou le M2 avec 5 ou 6/20 dans les matières fondamentales.

Le Directeur d'UFR propose un vote sur le principe de faire remonter à la commission pédagogique de l'uB et à la CFVU une demande d'ouverture d'un débat en vue de la modification des modalités de compensation en vigueur à l'uB pour les masters du département SAVAN :

➤ **24 pour, 1 contre, 3 ne prennent pas part au vote**

M. ROLLIN estime qu'il aurait été préférable de faire remonter un projet plus clair, au lieu de laisser la commission pédagogique de l'uB réfléchir à notre place.

○ **Modifications de fiches filières**

M. FAIVRE rappelle les demandes déposées par les responsables pédagogiques, qui portent sur des modifications mineures.

Pour GEITIA, l'avis du responsable de mention a été demandé, l'avis favorable émis par la commission pédagogique de l'UFR l'est donc sous réserve de cet avis.

- ❖ **Licence professionnelle « Agriculture, Durabilité, Nouvelles Technologies » (ADNT)**
- ❖ **Licence professionnelle « Dépollution, Production et Gestion durable des Eaux » (DPGE)**
- ❖ **Master 2 « Sol, Eaux, Milieux, Environnement » (SEME)**
- ❖ **Master 1 « Dynamique et Conservation de la Biodiversité » (DyCoB)**
- ❖ **Master 1 et master 2 « Ecologie Comportementale et Gestion de la Faune » (ECGF)**

- ❖ **M2 « Microbiologie et Physicochimie Appliquées aux Aliments » (MPAA)**
- ❖ **Master 1 et master 2 « Gestion des Entreprises et Technologies Innovantes pour les Agroéquipements » (GETIA)**

➤ **Unanimité (28 pour)**

- **Modifications de calendrier universitaire**
  - **M1 ECGF : rentrée le 3/9 au lieu du 4/9**
  - **M2 MIB : rentrée le 11/9 au lieu du 3/9**

➤ **Unanimité (28 pour)**

- **Modalités de gestion des crédits pédagogiques**

M. FAIVRE informe le conseil qu'au niveau licence, le niveau de dépenses est très faible (environ 35 %). Il convient donc de sensibiliser les responsables de licence afin qu'ils anticipent les besoins du premier semestre 2018-2019 pour augmenter le taux d'exécution. Il s'agit également de désencombrer l'afflux de commandes qui arrive en octobre à l'antenne financière et qui est difficilement gérable.

- **Contrôles continus sous forme d'épreuve terminale**

M. FAIVRE explique que certaines UE sont validées en CC mais comme un CT, en fin de semestre. Il est proposé de ne plus utiliser les copies d'examen anonymées pour ces contrôles mais des feuilles doubles à carreaux, qui coûtent beaucoup moins cher. Les feuilles seront disponibles à la scolarité. La commission pédagogique de l'UFR est favorable à cette proposition.

➤ **Unanimité (28 pour)**

- **Création d'une L3 professionnelle « management stratégique des entreprises agricoles »**

M. FAIVRE précise, avant de présenter ce projet d'ouverture d'une licence professionnelle dans la mention agronomie, qu'il n'a pas été discuté par la commission pédagogique de l'UFR.

Une réunion a eu lieu à Agrosup Dijon à laquelle il a participé avec M. THEVENOT, responsable des deux licences professionnelles de l'UFR. Le projet est porté par deux lycées agricoles (l'un dans l'Ain et l'autre en Saône et Loire). Ils doivent obligatoirement être associés à une université, c'est pourquoi l'uB et Agrosup ont été sollicités. L'UFR a indiqué aux lycées que sur les 4 piliers de compétences évoqués (management, fiscalité, ...), l'UFR n'avait pas de compétences ciblées. L'uB exige un total autofinancement mais le coût zéro n'existe pas puisqu'il faut trouver un RP pour s'occuper de cette filière. M. THEVENOT trouve le projet intéressant, est prêt à prendre la responsabilité de cette licence, mais en remplacement de la licence professionnelle « dépollution et gestion durable des eaux » qu'il dirige.

- **Point candidatures et IA**

Sur invitation du Directeur d'UFR, Mme THOMAS présente quelques chiffres sur les candidatures. Un peu plus de la moitié des filières qui ont utilisé l'application e-candidat a choisi la dématérialisation (15 sur 27), sans problème majeur. Les PJ sont dématérialisées, en licence, ainsi que dans les masters du département SAVAN et dans 1 master du département ETEC. Environ 1 600 candidatures ont été saisies cette année, toutes filières confondues et il y a 27% d'admis par rapport aux candidatures, avec de fortes disparités. Sur le plan des IA, celles-ci ferment le 15 juillet pour rouvrir le 28 août. A ce jour, 255 candidats ont finalisé une inscription administrative en L1.

✓ **Compte rendu des commissions**

○ **Commission des Relations Internationales réunie le 11/07/2018**

M. POINSSOT fait le point sur les échanges internationaux et les étudiants partis en Erasmus. Nous passons de 10 à 32 mobilités internationales, notamment grâce à l'absence de limitation des bourses Erasmus + stage. Les crédits de l'uB ne sont pas épuisés. M. POINSSOT souhaite faire une intervention lors de la journée des masters, pour informer les étudiants sur les possibilités de mobilité internationale. Un enseignant-chercheur de l'université de Barcelone ainsi qu'un EC allemand ont été accueillis durant une semaine. Perspectives de départ 2018-2019 : 11 étudiants seraient candidats, dont 3 au Québec, et 8 en Erasmus pour le premier semestre. Il devrait y en avoir 4 ou 5 de plus au 2<sup>ème</sup> semestre. Nous devrions accueillir deux étudiants entrants.

2 réunions d'information seront organisées (l'une le 8/10 et l'autre lors de la journée des masters, le 15/11). Le site de l'UFR est régulièrement mis à jour.

M. POINSSOT a participé à une journée avec le pôle RI de l'uB. La commission constate un déclin des départs dans le domaine des sciences de la terre.

41 conventions sont en cours avec 17 pays. Il y a 3 nouvelles conventions et une demande avec l'université de Genève. Suite au « brexit », de nouvelles cibles sont recherchées avec des universités anglophones, comme Chypre, Malte.

M. POINSSOT a participé aux Rencontres Dijon/Mayence et a pu avoir une discussion avec le coordinateur local de Mayence. Il a constaté que beaucoup de cursus intégrés, de doubles diplômes existaient dans les autres UFR. M. REDECKER a des contacts et fait des cours à Mayence, des projets sont peut-être à développer, y compris au niveau des écoles doctorales pour développer les bourses doctorales franco-allemandes.

○ **Commission des locaux réunie le 02/05/2018**

M. FARA étant excusé à cette séance du conseil, le Directeur présente le compte rendu de la commission des locaux :

✚ Salle S01 C : réhabilitation bien avancée, réaménagement prévu qui permettra de stocker et sécuriser du matériel pédagogique

✚ Salle 207 aile sud : à la rentrée 2018, il est proposé de réattribuer cette salle qui était dévolue au master AGE au M2 MIB, de septembre à fin janvier, à la place de la salle de TP à paillasse que ce master utilisait jusqu'à présent et qui ne correspondait pas à leurs besoins. Cela permettra de libérer cette salle de TP. De février à aout, la salle 207 sera banalisée à l'échelle de l'UFR.

✓ **Unanimité (28 pour)**

✚ Permutations de bureaux en cours, pour optimiser les espaces.

✚ Besoins prioritaires : une salle d'enseignement banalisée et une salle informatique. De plus, M.CEZILLY a fait une demande de salle pour le master I-Site international ECGF.

✚ La réflexion sur la construction de nouvelles serres est toujours en cours et a des chances d'aboutir dans les années qui viennent.

✚ Le recâblage du bâtiment et l'accessibilité du RDC et du 4<sup>ème</sup> étage sont toujours en priorité haute.

✚ Une réflexion a été lancée sur les besoins et la sécurité des élevages d'animaux à des fins de recherche et d'enseignement. Une 1<sup>ère</sup> réunion sur les insectes s'est tenue le 19 juin 2018, il faudra à terme que l'UFR se prononce sur les bonnes pratiques à adopter pour les élevages destinés à l'enseignement, en articulation avec les laboratoires de recherche.

✓ **Approbation de conventions**

○ **Convention avec l'Agence Interdépartementale de Bourgogne Est**

Mme CASAS présente cette convention, qui est en deux parties avec la suivante. Elle concerne le master SEME. Elle lie les partenaires pour des activités de prospection, de traitement de l'information et de recherche. Il n'y a pas de dépenses à prévoir.

➤ **Unanimité (28 pour)**

○ **Convention avec les Pays de Seine et Tilles**

Mme CASAS présente cette convention. Il s'agit d'un vote *a posteriori*, car elle a déjà été validée par le conseil d'administration.

**Unanimité (28 pour)**

✓ **Questions diverses**

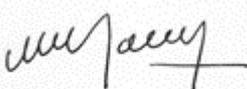
M. MANIERE demande s'il est exceptionnel qu'il n'y ait personne à la scolarité à 8h00 lors des examens.

M. FAIVRE répond que les copies peuvent être retirées la veille au secrétariat.

M. WENDEHENNE ajoute que le secrétariat peut laisser les copies à la loge sur demande des responsables d'épreuves.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 h 40.**

Le Directeur d'UFR



M. NARCE

Michel NARCE